



Renseignements droit arret maladie dépression

Par **steph**, le **18/09/2012** à **14:26**

Bonjour,

Je suis actuellement en arret maladie pour cause de dépression caractérisée.

Je travail en restauration et ma charge de travail ne correspond en rien à mon poste à ajouter le stress qui en découle ce qui m'as fait perdre 12 kilos plus d'autres problèmes de santé en 1mois et m'à réduite à pleurer pour un rien. Aujourd'hui je n'est meme plus le courage de contacter mon employeur afin de trouver une solution afin de mettre un terme à mon contrat. Comment puis-je procéder afin de trouver un compromis pour me permettre de stopper mon contrat tout en bénéficiant de mes droits au chômage?

Par **pat76**, le **19/09/2012** à **16:56**

Bonjour

Depuis combien de temps êtes vous en arrêt maladie exactement?

A quelle date devriez-vous en principe reprendre votre poste?

Par **stephlola81**, le **19/09/2012** à **18:04**

bonjour je suis en arret depuis trois semaines et je devrais reprendre lundi mais je ne m en

sens pas capable ..

Par **pat76**, le **19/09/2012** à **18:23**

Bonjour

Faites prolonger votre arrêt par votre médecin traitant pour une durée de 15 jours.

Votre arrêt maladie aura alors été supérieur à un mois ce qui vous permettra de demander à votre employeur de vous prendre un rendez-vous à la médecine du travail pour la visite médicale de reprise qui est obligatoire après un arrêt maladie de 30 jours.

Ce rendez-vous devra être pour le jour prévu de votre reprise.

Allez voir votre médecin vendredi ou samedi pour la prolongation.

Ensuite, revenez sur le forum pour avoir les indications concernant la demande de visite médicale de reprise.

Lorsque vous verrez le médecin du travail, vous lui expliquerez votre situation pour essayer d'obtenir de sa part à ce qu'il prononce une inaptitude à tout poste dans l'entreprise pour mise en danger immédiat de votre santé.

Une telle décision d'inaptitude, obligera votre employeur à vous licencier.

Par **stephlola81**, le **19/09/2012** à **19:40**

Je vous remercie pour ses renseignements précieux je vais prendre rendez vous avec mon medecin traitant vendredi puis je reviendrais vers vous pour de plus ample renseignements bonne soiree

Par **stephlola81**, le **26/09/2012** à **14:40**

Bonjour mon medecin m 'as prolonger l arret un mois c est a dire reprise le 22 octobre . Que doit -je faire a present ?

Par **pat76**, le **26/09/2012** à **16:03**

Bonjour

Vous envoyez déjà le volet de la prolongation destiné à l'employeur, par lettre recommandée

avec avis de réception.

Dans cette lettre, vous lui demanderez de vous prendre un rendez-vous à la médecine du travail pour le 23 octobre 2012, jour prévu de votre reprise, afin que vous passiez la visite médicale de reprise qui est obligatoire après un arrêt maladie supérieur à 30 jours.

Vous garderez une copie de votre lettre et une copie du volet de la prolongation destiné à l'employeur.

N'oubliez pas d'envoyer le volet de prolongation destiné à la Sécurité Sociale.

Par **stephlo81**, le **26/09/2012** à **16:28**

Mince j ai deja envoyer les volets correspondants ! comment puis je faire ?

Par **pat76**, le **26/09/2012** à **16:53**

Rebonjour

Ce n'est pas grave.

Vous envoyez la lettre recommandée avec avis de réception pour demander à votre employeur de vous prévoir un rendez-vous à la médecine du travail pour le 23 octobre.

Vous en garderez une copie.

Surtout vous mentionnez bien que la visite médicale de reprise est obligatoire à la médecine du travail après un arrêt maladie supérieur à 30 jours.

Par **stephlo81**, le **26/09/2012** à **17:17**

ok merci